

FECAMP, le - 7 DEC. 2018



Charles REVET
Sénateur

à

Madame Sophie

Référence à rappeler : DP/2018-

Chère Madame,

Vous avez, dans votre courrier du 26 novembre dernier, attiré mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution. Je vous remercie pour votre message.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. L'incompréhension face à un pouvoir exécutif qui reste sourd à ces problèmes est légitime et le ras-le-bol fiscal est réel. C'est pour cela que le Groupe LR a choisi le 26 novembre dernier de supprimer la hausse des taxes sur le carburant prévue dans le budget de l'Etat et a demandé au gouvernement de ne pas revenir sur cette disposition adoptée par le Sénat.

Le Groupe LR au Sénat s'est résolument opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et le gouvernement depuis 18 mois. Cette politique injuste est bien loin des promesses du candidat Macron.

Vous souhaitez que le Sénat « destitue le Président de la République ». Cette possibilité n'est pas offerte au Sénat, le Président de la République n'étant pas responsable devant le Parlement et l'article 68 ne peut être utilisé que dans des cas très exceptionnels. Il n'a d'ailleurs jamais été utilisé ; il ne peut l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique. Il ne peut l'être que lorsque l'institution même de la présidence de la République est mise en péril par le comportement du Président.

Vous pouvez compter sur le Groupe LR pour être attentif aux revendications qui se sont exprimées ces jours derniers.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Charles REVET
Sénateur